



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du  
Comité financier (cent soixante-quatrième session)**

**Rome, 7 novembre 2016**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA STRATÉGIE DE LA FAO EN  
MATIÈRE DE PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS DE LA  
SOCIÉTÉ CIVILE**

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

MME Marcela Villarreal  
Directrice de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des  
capacités (OPC)  
Tél.: +39 06570 52346

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à  
instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de  
l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mr971

## I. Historique

1. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) (la Stratégie), approuvée par le Conseil de la FAO à sa cent quarante-sixième session (2013)<sup>1</sup>, encadre les partenariats avec les OSC. À la Stratégie, s'ajoutent un ensemble d'outils visant à guider le personnel de la FAO dans la mise en place de partenariats efficaces à l'appui des objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
2. Les objectifs de développement durable (ODD) encouragent la constitution de partenariats efficaces dans les sphères publique et publique-privée, et dans la société civile, en vue de renforcer les actions propres à la réalisation de ces objectifs. La FAO est l'organisme responsable du suivi de 21 indicateurs mondiaux, correspondant à six ODD, et elle contribue de manière importante à quatre autres indicateurs.
3. La FAO reconnaît que les OSC ont un rôle décisif à jouer en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Les OSC ont démontré de manière croissante leurs capacités et leurs compétences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment sous forme d'initiatives relevant de la coopération Sud-Sud et triangulaire.
4. Dans ce cadre, la FAO renforce l'application des stratégies approuvées en 2013, qui définissent les mécanismes de collaboration de l'Organisation avec des acteurs non étatiques (secteur privé et organisations de la société civile) et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, tout en rattachant les activités de la FAO à l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).
5. Les ODD encouragent la formation de plateformes à parties prenantes multiples, destinées à favoriser les débats et la transposition des politiques mondiales en programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. La FAO a relevé ce défi par une série d'initiatives de collaboration avec les secteurs public et privé (gouvernements, organismes privés et organisations de la société civile) dans différents domaines d'activités de l'Organisation, notamment l'agroécologie, l'agriculture familiale et les régimes fonciers.
6. Des mécanismes institutionnels ont été mis en œuvre pour garantir la neutralité de la FAO et une approche décentralisée lors de la mise en œuvre de la Stratégie, tandis que sont affirmées et mises en valeur les caractéristiques fondamentales de la FAO, notamment: i) offrir aux États Membres un espace de dialogue neutre à l'appui de la prise de décisions; et ii) travailler à des connaissances fondées sur des données concrètes et diffuser les connaissances.
7. La Réunion conjointe du Comité du Programme, à sa cent dix-huitième session, et du Comité financier, à sa cent soixantième session (4 novembre 2015)<sup>2</sup>, s'est félicitée des progrès réalisés dans le cadre des deux stratégies, en particulier des efforts qui ont été faits pour encourager l'application et la divulgation des directives volontaires élaborées au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). De même, la Réunion conjointe a souligné l'importance des partenariats s'agissant d'atteindre les objectifs stratégiques, d'établir des liens et d'accroître l'efficacité de la FAO, sous réserve que les dispositions nécessaires soient prises pour évaluer les risques et garantir la neutralité de l'Organisation.
8. Les partenariats stratégiques ont joué un rôle fondamental en 2016 et devraient se traduire par de nouvelles réalisations et des retombées positives dans la mesure où ils continueront de contribuer à l'exécution du Programme de travail et budget (PTB) pour 2016-2017. Depuis l'approbation des stratégies, la FAO a signé plus de 100 partenariats<sup>3</sup>, dont 25 pour cent avec des organisations de la société civile et leurs plateformes, qui regroupent un grand nombre de réseaux régionaux et nationaux.

---

<sup>1</sup> CL 146/REP, par. 24 et 25.

<sup>2</sup> CL 153/8 par. 7.

<sup>3</sup> La liste complète des partenariats avec le secteur privé et les progrès réalisés à cet égard sont disponibles sur <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

9. Au cours de l'année écoulée, les efforts ont surtout porté sur le renforcement, la reproduction et l'élargissement des partenariats existants, tout en appuyant la mise en œuvre des plans d'activités des divers accords de collaboration officiels en vigueur. De nouveaux partenariats locaux avec les OSC ont toutefois vu le jour au niveau du réseau des bureaux décentralisés.

10. Dans le cadre de partenariats avec des OSC comme la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Action Aid International (AAI), le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), Welthungerhilfe e.V. (WHH), La Via Campesina, et le Fonds mondial pour la nature (WWF), la FAO a lancé d'importantes initiatives, qu'il s'agisse d'interventions dans les situations d'urgence, de l'utilisation durable des ressources naturelles ou de la nutrition.

11. Ce travail a bénéficié de la participation et de l'appui des OSC dans la mise en œuvre de cadres normatifs comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives sur les régimes fonciers), les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur le droit à l'alimentation) et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IAR), tout en mettant l'accent sur la recherche d'alliés et de synergies au niveau local.

12. Le présent rapport examine les travaux en cours avec les coopératives et les organisations de producteurs (OP), en particulier ceux qui concernent le renforcement des capacités en matière de gestion des coopératives agricoles<sup>4</sup>.

13. Le rapport examine également certaines activités en cours avec les établissements universitaires et les instituts de recherche<sup>5</sup>. Les partenariats avec les universités constituent jusqu'à 40 pour cent des accords; celles-ci apportent un appui sous forme de projets de recherche, de collecte de données et d'activités de suivi.

14. On y trouvera certaines des activités menées par les fronts parlementaires contre la faim, et le partenariat pour la sécurité alimentaire et la paix noué entre la FAO et les lauréats du prix Nobel de la paix.

## **II. Les partenariats dans le contexte du Programme de travail et budget de la FAO**

15. Le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 décrit le rôle de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) qui est l'une des unités responsables de la réalisation de l'Objectif fonctionnel 8 relatif au plaidoyer<sup>6</sup>, à l'aune duquel sont évaluées les activités de plaidoyer de l'Organisation (partenariats, développement institutionnel et renforcement des capacités, communication, mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud).

---

<sup>4</sup> D'autres initiatives élaborées avec des coopératives et des organisations de producteurs figurent dans le Rapport sur l'application de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé.

<sup>5</sup> Les travaux dans ce domaine se fondent sur les *directrices internes de la FAO relatives aux partenariats avec les établissements universitaires et les instituts de recherche*, et appliquent des mécanismes de gestion des risques, afin de s'assurer de la neutralité des partenaires potentiels et afin de garantir que les accords de partenariat soient conformes aux règles et aux procédures de l'Organisation. Le rapport en question contient des informations sur les activités réalisées avec les universités et les instituts de recherche publics et privés, pour ne pas faire double emploi avec le rapport sur la stratégie concernant le secteur privé.

<sup>6</sup> C 2017/8 Par. 245 et 246.

16. D'après le Rapport sur l'exécution du programme, l'exercice biennal 2014-2015 a été très satisfaisant en ce qui concerne les activités de partenariat et de plaidoyer, le renforcement des capacités et la réalisation des cibles de l'Objectif fonctionnel 8, les résultats prévus ayant même été dépassés en ce qui concerne certaines cibles<sup>7</sup>.

17. Compte tenu de sa contribution importante à la réalisation des objectifs stratégiques, la FAO a poursuivi et intensifié ses efforts en 2016, afin d'incorporer les stratégies à tous les mécanismes de travail de l'Organisation.

### **III. Favoriser et établir des partenariats stratégiques**

#### **A. Faciliter le renforcement des capacités**

18. Dans sa phase actuelle, la mise en œuvre de la Stratégie en matière de partenariats avec les OSC met l'accent sur l'exécution des accords existants et/ou sur un élargissement en fonction de chaque cas particulier. De même, au sein des bureaux décentralisés, la FAO a poursuivi le renforcement des capacités techniques qui leur permettent d'établir des partenariats avec les pays, en appui aux initiatives régionales et aux activités que les gouvernements inscrivent dans les cadres de programmation par pays.

19. Par ailleurs, ces dernières années, la mise en œuvre de la Stratégie a permis aux bureaux décentralisés d'intensifier de manière considérable le dialogue et la collaboration avec les OSC, dans plusieurs domaines: i) la collaboration axée sur des initiatives concrètes; ii) des campagnes conjointes de sensibilisation aux messages clés de la FAO; et iii) l'échange de connaissances et de capacités techniques.

20. Aux niveaux régional, sous-régional et national, le dialogue et la collaboration avec les OSC se sont concentrés sur divers domaines relevant du mandat de la FAO, notamment l'égalité des sexes, l'agriculture familiale, les sols et les légumineuses (dans le contexte des années internationales qui leur ont été consacrées), les systèmes alimentaires durables, y compris la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, la promotion des pratiques agroécologiques, ainsi que la diffusion des instruments normatifs de la FAO et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, comme les Directives relatives au droit à l'alimentation, les Directives sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, et les principes CSA-IAR.

21. Assurer une application cohérente de la Stratégie dans les bureaux décentralisés continue d'être une priorité pour l'Organisation. À cet effet, dans le cadre des activités de renforcement des capacités techniques au Siège et dans les bureaux décentralisés, la FAO a promu la formation en ligne en vue de familiariser le personnel avec les mécanismes dont se sert la FAO pour établir des partenariats avec divers types d'organismes non étatiques.

#### **B. Renforcement de la gestion des risques dans le cadre des partenariats de la FAO avec les organisations de la société civile**

22. La Stratégie comporte un mécanisme de gestion des risques, qui est utilisé pour évaluer les propositions de partenariats. Pendant l'année écoulée, la base de données sur les acteurs non étatiques a été mise à jour et de nouveaux outils informatiques ont été introduits en vue d'analyser plus à fond quels sont, parmi les partenaires potentiels de la FAO, ceux qui peuvent contribuer le plus à la réalisation des objectifs stratégiques.

23. L'examen préliminaire se fonde sur les principes directeurs des Nations Unies et vise à vérifier le respect des valeurs fondamentales – droits de l'homme, droit du travail, droit de l'environnement, gouvernance – découlant de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

24. Les activités de la FAO en matière de gestion des risques sont complétées par des travaux d'orientation et de révision réalisés en collaboration avec les unités techniques responsables de la gestion des relations avec les OSC. Ce processus se déroule dans le cadre de réunions techniques qui permettent

---

<sup>7</sup> C 2017/8 par. 248 et 249.

notamment d'échanger des informations, ainsi que d'évaluer et d'enregistrer la participation d'acteurs de la société civile.

25. En ce qui concerne le système de contrôle et de suivi des partenariats, qui doit permettre d'évaluer leur contribution aux OS de la FAO, conformément à la Stratégie, le travail d'intégration de ce système aux mécanismes d'information et de rapport de la FAO et aux outils de gestion de projet utilisés pour la planification établie en fonction des résultats de l'Organisation a été poursuivi.

#### **IV. Partenariats de la FAO avec des organisations de la société civile**

##### **A. Approche de la FAO en 2016**

26. Les organisations de la société civile peuvent notamment permettre: i) de mobiliser et de sensibiliser le public aux questions sociales, ii) de diffuser les pratiques optimales et les compétences techniques auprès des pouvoirs publics et les organisations internationales, afin d'élaborer des stratégies et des programmes, iii) d'apporter directement une assistance technique à certaines communautés.

27. Ce type de collaboration est utile car il renforce les capacités des OSC à utiliser les connaissances techniques de la FAO – diffusion des instruments internationaux élaborés et approuvés au sein des organes directeurs, mais aussi des connaissances traditionnelles et ancestrales des petits exploitants.

28. Conformément aux orientations approuvées lors de la Conférence de la FAO pour le PTB 2016-2017, l'Organisation a surtout veillé à consolider les partenariats existants et donc à appuyer la mise en œuvre des plans d'activités relatifs aux dispositifs officiels de collaboration déjà en vigueur. Par ailleurs, et conformément aux recommandations du Comité du Programme tendant à ce que la question de l'égalité des sexes soit mise au premier plan dans les partenariats, l'Organisation a ménagé de nouvelles possibilités de partenariats stratégiques avec certaines OSC importantes comme l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), en Inde, afin d'encourager des initiatives locales centrées sur l'autonomisation des femmes et des jeunes en milieu rural, et avec un réseau d'ONG italiennes – Coordination italienne des réseaux internationaux (CINI), Association de coordination «Link 2007», Association des organisations italiennes de coopération et de solidarité internationale (AOI) – dans les domaines de l'aide humanitaire et de la résilience.

29. Les domaines de travail dans lesquels le secteur privé a le plus appuyé les objectifs stratégiques de la FAO sont les suivants:

- a) mise en œuvre de cadres normatifs / Directives volontaires (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire – CIP, Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, Caritas Internationalis);
- b) exploitation durable des ressources naturelles et agroécologie (La Via Campesina, Fonds mondial pour la nature – WWF, Action-Aid International);
- c) nutrition (réseau de la société civile sur la nutrition);
- d) systèmes alimentaires durables (Slow Food);
- e) mesures d'urgence et résilience (Welthungerhilfe e.V – WHH, Croix-Rouge et Croissant-Rouge);
- f) diffusion et communication (Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires).

30. La FAO a veillé à respecter un équilibre régional dans l'instauration de partenariats. Les initiatives de collaboration et/ou les projets exécutés avec les OSC englobent toutes les régions et apportent un soutien total au Cadre stratégique de la FAO, au sens où ils sont directement reliés aux cadres de programmation par pays et aux initiatives régionales, dont ils appuient la mise en œuvre.

31. En ce qui concerne les Directives pour la gouvernance responsable des régimes fonciers, on a continué de diffuser, via tout un ensemble d'Organisations non gouvernementales (ONG) un module d'information à l'intention des OSC et des organisations communautaires; on a fait appel à des méthodes d'information à la portée de tous (manuel populaire sur l'application des Directives). Des activités

spécifiques ont eu lieu en Afrique du sud, en Colombie, au Guatemala, au Libéria, en Mongolie, au Népal, aux Philippines, au Sénégal et en Sierra Leone.

32. De même, cette année, la FAO a engagé une collaboration avec l'Union internationale du notariat (UIN), destinée à appuyer le processus de diffusion des Directives et des bonnes pratiques parmi les membres de l'UIN, dans le monde entier.

33. En ce qui concerne les Principes CSA-IAR, le travail avec la société civile a consisté à ouvrir un dialogue sur le rôle des OSC, notamment les coopératives et les organisations de producteurs, dans le cadre de activités de la FAO en matière d'investissements agricoles responsables. En juin 2016, la FAO a organisé à l'intention des OSC un atelier dont l'objectif était de diffuser les connaissances et de déterminer les domaines prioritaires en matière de Principes CSA-IAR, afin de les intégrer au programme de mise en œuvre (Programme cadre) qui sera coordonné par la FAO.

34. Afin d'assurer le suivi des engagements pris à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), une collaboration a été entamée avec la plateforme des organisations de la société civile sur la nutrition, pour appuyer la mise en œuvre de la décennie d'action pour la nutrition.

35. Au cours de l'Année internationale des légumineuses (2016), les OSC ont participé au comité directeur chargé de coordonner les activités de l'année internationale, sous la forme d'apports techniques et de diffusion.

36. En ce qui concerne la participation des OSC aux processus en cours au sein de l'Organisation, la FAO a fourni des orientations et un appui pour garantir que cette participation soit conforme aux textes fondamentaux et à la Stratégie, grâce à des mécanismes efficaces, transparents et participatifs. Ainsi, il s'agit de faciliter leur participation aux conférences régionales, aux comités techniques de la FAO et à d'autres réunions de niveau mondial, comme les symposiums régionaux d'agroécologie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le symposium international de la FAO sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition.

37. On a noté au cours de l'année une demande croissante d'appui de la part de certains gouvernements et d'organisations d'intégration régionale, désireux que la FAO les aide à organiser des mécanismes multi-acteurs qui intègrent également des organisations de producteurs et des ONG. C'est le cas de la Sierra Leone, du Congo et de la Mongolie et au niveau régional, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et du Marché commun du Sud (MERCOSUR).

38. **Fronts parlementaires contre la faim** La FAO a poursuivi sa collaboration avec le Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes (FPF-ALC), en apportant son appui technique à 17 fronts nationaux et 4 fronts sous-régionaux. Depuis la création du FPF-ALC, en 2009, quatre lois cadres ont été rédigées et servent de guide aux différents pays. Plus de 20 lois relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont été promulguées au niveau national.

39. En 2016, la FAO a renforcé l'équipe de suivi et d'appui des partenariats avec les fronts parlementaires et a assuré la diffusion des mécanismes d'action du FPF-ALC auprès des parlementaires d'Afrique et d'Asie. Cette démarche a eu pour résultat, et ceci dans un esprit de coopération Sud-Sud, la création par le Parlement panafricain de l'Alliance panafricaine de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Parlement européen a lui-même créé un front parlementaire de lutte contre la faim et la malnutrition.

40. L'Alliance pour la sécurité alimentaire et la paix, qui regroupe la FAO et des lauréats du prix Nobel de la Paix, a constitué également une initiative importante de 2016. Ce partenariat lancé en mai 2016 ne constitue certes pas un mécanisme multi-acteurs, mais il propose un modèle innovateur, dans lequel les prix Nobel vont jouer le rôle d'un groupe d'experts à l'appui de la FAO dans différentes initiatives menées par l'Organisation et visant à renforcer les liens entre la paix et la sécurité alimentaire.

## **B. Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO**

41. Conformément aux recommandations formulées par la Réunion conjointe en 2015 et en vertu de la Stratégie, les efforts ont été amplifiés en 2016 afin que toutes les collaborations avec les OSC continuent à contribuer à la réalisation des cinq OS de l'Organisation, ainsi qu'à l'objectif 6 concernant

la qualité, les connaissances et les services techniques, qui inclut les thèmes transversaux qui sont l'égalité des sexes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique.

*OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition*

42. Dans le cadre de l'OS1, les OSC appuient le travail de la FAO, au moyen d'activités de sensibilisation et de promotion dans de larges réseaux qui traitent de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

43. Au niveau mondial, les OSC ont contribué à améliorer la visibilité et la sensibilisation à des instruments comme les Directives sur les régimes fonciers, les Directives sur la pêche artisanale, les Directives sur le droit à l'alimentation, et les Principes CSA-IAR. Elles appuient également des initiatives spécifiques dans des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, dans le cadre de l'application des différentes Directives volontaires qui se rapportent à l'OS supplémentaire sur les thèmes transversaux (nutrition). Parmi les principaux partenaires figurent le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, Action-Aid International (AAI), l'Union internationale du notariat, Caritas Internationalis, Welthungerhilfe e.V. (WHH).

*OS 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*

44. Afin de contribuer à la réalisation de l'OS 2, à travers les partenariats et la collaboration avec les OSC, nous nous sommes concentrés sur l'augmentation de l'efficacité des projets et programmes de terrain de la FAO en nous fondant sur l'expérience de la société civile en matière de lutte contre la pauvreté et d'agriculture durable.

45. Ces partenariats ont soutenu de nombreuses initiatives dans les pays d'Asie et d'Afrique en matière de gestion durable des forêts et d'agroécologie, dans des domaines liés aux objectifs stratégiques additionnels portant sur des thèmes transversaux tels que la parité et le change climatique. Au niveau mondial, ces partenariats facilitent le dialogue sur les politiques concernant les droits des agriculteurs définis par le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) et les Directives sur la pêche artisanale. Les organisations travaillant sur l'OS 2 sont, entre autres, Action-Aid International (AAI), World Vision International (WVI), La Vía Campesina (LVC), le CIP et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

*OS 3: Réduire la pauvreté rurale*

46. Les partenariats avec les exploitants familiaux, les mouvements sociaux et les organisations de producteurs qui soutiennent le travail de la FAO dans le cadre de l'OS 3, visent à assurer la diffusion de bonnes pratiques par la communication pour le développement, tout en créant des synergies entre les mesures de protection sociale et les programmes de développement rural, afin réduire efficacement l'insécurité alimentaire au sein des populations rurales.

47. Dans le cadre du champ d'application de cet objectif, les OSC associées à la FAO ont continué à contribuer à la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale, qui rassemble des informations numériques de qualité concernant l'agriculture familiale à travers le monde et tient compte des dispositions légales et réglementaires nationales, des politiques gouvernementales, des bonnes pratiques, des données pertinentes et des statistiques, ainsi que des articles et publications de la recherche.

48. Par ailleurs, le Comité du Programme commun a souligné l'importance du développement et de la diffusion des connaissances. Des initiatives spécifiques ont donc été soutenues par les pays de l'Amérique latine et de l'Asie, en vue de renforcer les moyens de communication communautaires en tant que moteur du changement social et du développement dans les zones rurales. L'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires fait partie, entre autres, des partenaires soutenant l'OS 3.

49. Ce travail a également été soutenu par de nombreuses activités menées dans le Proche-Orient et en Afrique avec les organisations de producteurs, en vue du renforcement des capacités en matière de gestion et d'organisation. On peut citer à ce titre des exemples importants, à savoir le travail effectué concernant l'accès des femmes aux finances rurales en Afrique, ou l'accord sur le partenariat avec le

SEWA en vue de renforcer les organisations féminines et les activités visant à favoriser l'accès des femmes aux technologies.

*OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces.*

50. Afin de contribuer à la réalisation de l'OS 4, les partenariats et la collaboration avec les OSC se sont concentrés sur la conduite d'activités mixtes consacrées au partage des connaissances et au renforcement des capacités, en se fondant sur des modèles fonctionnels inclusifs et efficaces à l'appui des systèmes alimentaires et agricoles. Ils se sont également employés à définir des synergies permettant de répondre aux problèmes posés par les pertes et le gaspillage alimentaires.

51. Divers partenariats spécifiques couvrant des pays d'Afrique et d'Europe ont permis à la FAO d'identifier, avec l'appui des capacités techniques des OSC, des modèles novateurs permettant d'améliorer l'accès aux marchés de produits issus de l'agriculture familiale, et aux systèmes de distribution de produits alimentaires à vocation solidaire (producteurs et consommateurs). À l'échelon mondial, certains de ces partenariats encouragent des mesures spécifiques en faveur de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, à l'appui de l'initiative SAVE FOOD. Ces partenariats sont, entre autres, Caritas Internationalis, le Réseau régional de banques alimentaires, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Slow Food, le CIP et Urgenci.

*OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise*

52. Les partenariats avec les OSC dans le cadre de l'OS 5 sont axés sur la mobilisation et l'utilisation conjointes des nombreuses ressources humaines, physiques et financières disponibles, l'augmentation de l'ampleur et de la priorité de l'appui technique apporté par la FAO en faveur de la résilience, ainsi que sur la diffusion de connaissances et de rapports périodiques en vue de la préparation aux catastrophes naturelles à l'aide des systèmes d'alerte rapide.

53. Ces partenariats soutiennent des interventions spécifiques au Proche-Orient et en Afrique. Certains s'inscrivent dans le cadre du travail effectué par le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, mené par la FAO et le PAM en vue de coordonner la réponse internationale en matière de sécurité alimentaire en situation de crise humanitaire. Les principaux partenaires sont, entre autres, Welthungerhilfe e.V. (WHH), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et World Vision International.

### **C. Exemples de mise en œuvre de partenariats avec des organisations de la société civile**

54. On trouvera ci-après des exemples de partenariats avec des OSC qui ont été mis en œuvre durant 2016 et dont les résultats ont contribué aux objectifs stratégiques de l'Organisation.

#### **a) Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)<sup>8</sup>**

- i. En 2016, le CIP a continué de soutenir la mise en œuvre de cadres réglementaires dans le contexte des **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers**. Un guide à l'intention des OSC a été publié dans le cadre de ces activités afin de faciliter la compréhension et la mise en application des Directives volontaires dans un contexte national.
- ii. Le CIP a également poursuivi la mise en place d'un module de formation destiné à sensibiliser les OSC et les organisations communautaires à ces directives. La deuxième phase du projet est en cours en Afrique du Sud, au Sénégal, au Guatemala, au Népal, aux Philippines, en Colombie, au Libéria, en Sierra Leone et en Mongolie.

---

<sup>8</sup> Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire est une plateforme mondiale rassemblant plus de 800 associations de travailleurs ruraux et groupements sociaux qui se consacrent à des questions agricoles et alimentaires.



- iii. Au cours du processus de mise en application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, le CIP a axé sa contribution sur les activités de mobilisation, de sensibilisation et de renforcement des capacités en relation avec le programme général de mise en œuvre.
- iv. Dans le contexte du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, diverses organisations du CIP ont appuyé l'organisation de dialogues sur les politiques, au moyen de consultations régionales des OSC sur les progrès accomplis dans l'application des Droits des agriculteurs (article 9 du Traité), en préparation de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs (tenue à Bali en septembre 2016).
- v. Donnant suite aux activités menées en 2015 en relation avec les colloques régionaux sur l'agroécologie organisés au Brésil, au Sénégal et en Thaïlande, des organisations appartenant au CIP ont activement participé en 2016 à la préparation et à l'organisation d'un Symposium international sur l'agroécologie pour l'agriculture et les systèmes alimentaires (tenu en Chine en août 2016). Ces espaces de dialogue ont permis à la FAO et aux diverses OSC de mettre en commun leurs connaissances en présentant des études de cas et des pratiques optimales en matière d'agroécologie.

**b) Fonds mondial pour la nature (WWF)**

Dans le contexte des Directives sur la pêche artisanale, la FAO, conjointement avec le WWF et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), a organisé en mars 2016 en Algérie une conférence régionale intitulée «Construire un avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire». Cette conférence a permis d'engager un dialogue avec des OSC sur les principaux enjeux socioéconomiques et environnementaux liés au développement de la pêche artisanale dans la région.

**c) Action-Aid International (AAI)**

- i. Les activités menées avec l'AAI sont axées sur l'appui au programme de terrain; au cours de cette année, la FAO a élaboré, dans le contexte du programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, ainsi que du cadre de programmation par pays pour le Libéria, un projet consacré à la *Promotion des droits des femmes et des communautés en matière de gouvernance et de gestion des forêts au Libéria*. Cette initiative est liée à l'objectif stratégique 6 portant sur les thèmes transversaux (parité hommes-femmes) et vise à améliorer les capacités des femmes en matière de restauration et de gestion des forêts dans 27 communautés du Libéria entre 2016 et 2018.
- ii. En outre, dans le contexte du cadre de programmation par pays pour Haïti, des ateliers conjoints de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des OSC et des communautés afin de souligner l'importance et l'utilité des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en ce qui concerne la sécurisation des droits fonciers des communautés. Au Cambodge, on prévoit de lancer un processus de cartographie des terres des organisations communautaires à l'aide du logiciel ouvert conçu par la FAO pour l'administration des terres libres, lequel permet de collecter des données sur les régimes fonciers.

**d) Caritas Internationalis**

Conformément aux Directives sur le droit à l'alimentation, nous avons poursuivi en 2016 nos activités conjointes de diffusion et de promotion de messages clés visant à sensibiliser à l'éradication de la faim et à appeler à l'action dans ce domaine. Nous avons également travaillé aux côtés de Caritas Internationalis au renforcement d'initiatives de partenariat spécifiques liées à la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires.

**e) La Via Campesina (LVC)**

- i. Le partenariat avec LVC a porté sur la mise en commun de connaissances et le renforcement des capacités en matière de promotion des bonnes pratiques au service de l'agriculture durable.

- ii. En 2016, nous avons continué à recueillir des connaissances, des expériences et des pratiques optimales liées à l'agroécologie auprès des écoles d'agriculture LVC spécialisées dans ce domaine et à les diffuser. Dans un esprit de coopération Sud-Sud et en optant pour une méthode de formation entre agriculteurs, nous avons organisé plusieurs sessions de mise en commun de connaissances en Indonésie, en Thaïlande, au Mali et au Burkina Faso. Des activités similaires sont prévues dans d'autres pays. Ces initiatives appuient les travaux de la FAO en matière de diffusion des connaissances et des pratiques optimales. Des supports d'apprentissage audiovisuels doivent être élaborés en vue de la formation entre agriculteurs.
- f) **CIP - Urgenci**  
S'agissant du partage de connaissances sur les modèles d'activité inclusifs, notre partenariat avec Urgenci (organisation faisant partie du CIP) nous a permis de cartographier les OSC participant à des systèmes solidaires (producteurs-consommateurs) de commercialisation de produits alimentaires afin de déterminer le savoir-faire et les capacités des OSC intervenant dans des chaînes d'approvisionnement directes entre producteurs et consommateurs dans des pays de la région méditerranéenne: Algérie, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Turquie.
- g) **Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
- i. Les activités visaient à renforcer la résilience et à encourager l'adoption de mesures de prévention et d'atténuation des risques et des catastrophes dans les communautés les plus vulnérables. Au cours de l'année, un document conjoint a été élaboré en vue d'une campagne de plantation d'arbres, ainsi que de promotion des soins à leur apporter, destinée à soutenir l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara.
  - ii. Cette initiative doit être considérée comme un ensemble d'interventions menées dans tous les pays du Sahara pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets et améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition.
  - iii. En 2016, nous avons poursuivi nos activités de renforcement des capacités afin de former plus de 4 000 volontaires de la Fédération grâce aux modules d'apprentissage électronique de la FAO, l'objectif étant d'améliorer les compétences des membres du personnel et des volontaires dans le monde entier. S'agissant de l'utilisation conjointe des ressources, nous envisageons d'apporter un soutien plus important au cadre de programmation par pays du Tchad et du Burkina Faso, afin de renforcer les stratégies de résilience.
- h) **Welthungerhilfe e.V. (WHH)**  
Welthungerhilfe e.V. (WHH) est un partenaire important de la FAO sur le terrain, qui l'aide à renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et en situation de crise. Dans le contexte des actions en faveur de l'utilisation conjointe des ressources dans les situations d'urgence, ce partenariat nous a permis de mener des projets communs en Syrie, au Soudan et au Soudan du Sud, à Madagascar et au Zimbabwe, en proposant des services de vulgarisation en milieu rural ainsi que des cours de formation, et en procédant à des distributions de semences.

## **D. Exemples de partenariats avec des coopératives et des organisations de producteurs**

55. On trouvera ci-après des exemples d'activités menées en 2016 en collaboration avec des coopératives dans divers domaines.

### **a) *We Effect***

L'alliance stratégique avec We Effect a contribué à promouvoir l'indépendance et l'action collective des femmes et des petits exploitants jeunes, ainsi que l'agriculture familiale, selon une approche qui met l'accent sur la gestion financière et l'accès des femmes au crédit. On s'est attaché à axer le travail sur des organisations de producteurs et des coopératives en Bolivie, au Guatemala, au Kenya, au Malawi, au Myanmar, au Nicaragua, au Viet Nam et en Zambie.

*b) Organisation mondiale des agriculteurs (OMA)*

La FAO a poursuivi sa collaboration avec l'OMA, l'accent étant mis sur la formation et sur la diffusion des directives relatives aux régimes fonciers, en particulier l'accès des femmes à la terre. Une série de cours de formation a notamment été organisée en Ouganda. Un certain nombre d'autres événements conjoints ont aussi été organisés, dans le cadre du Programme 2030, sur les thèmes de la nutrition et de la jeunesse rurale.

**E. Partenariats de la FAO avec des établissements universitaires et des instituts de recherche<sup>9</sup>**

56. Ces dernières années, la FAO a accru et intensifié sa collaboration avec des établissements universitaires et des instituts de recherche publics et privés aux niveaux local et régional, à l'appui du Cadre de programmation par pays (CPP) et d'initiatives régionales. On a ainsi pu recenser des possibilités concrètes de collaborations qui contribuent directement à la réalisation des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation.

57. Conformément aux directives internes susmentionnées et en suivant les mécanismes appropriés de gestion des risques qui permettent d'établir la neutralité des partenaires potentiels du monde universitaire, lesquels maintiennent de nombreux liens avec des entités du secteur privé et des organisations de la société civile, ce qui peut avoir une influence sur leurs domaines d'activité, la FAO applique différentes procédures selon la nature des institutions concernées, pour faire en sorte que les accords de partenariat soient conformes aux règles et procédures de l'Organisation. Les accords établis avec des établissements universitaires et des instituts de recherche financés par des fonds publics suivent la procédure décrite dans la Stratégie en matière de partenariats avec les organisations de la société civile. Ceux établis avec des établissements universitaires et des instituts de recherche financés par des fonds privés suivent la procédure décrite dans la Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé.

58. En 2016, des accords ont été formalisés avec l'Université d'Ankara (Turquie), l'Université de Kyoto (Japon), l'Université Rome III (Italie), l'Université Tufts (États-Unis d'Amérique), l'Institut africain d'études agraires (Zimbabwe) et l'Université La Sapienza (Italie). Ces accords renforcent les activités conjointes menées dans les domaines de l'agriculture familiale, du changement climatique, de la statistique et de la nutrition.

59. On trouvera ci-après la description de certaines collaborations.

- a) Conjointement avec l'Institut asiatique de technologie, la FAO a participé au projet d'intensification de la riziculture au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Viet Nam et en Thaïlande.
- b) Par l'intermédiaire du centre de recherche AgriLife de l'Université Texas A&M, la FAO a mis en place un système d'alerte précoce préventif en faveur de l'élevage au Kenya, outil qui permet la modélisation de régions de pâturage arides et la communication d'informations essentielles aux pasteurs et aux organisations de secours sur la situation de l'eau destinée au bétail.
- c) Le partenariat de la FAO avec l'Université d'État M.V. Lomonosov de Moscou a permis de renforcer le rôle de son Centre eurasiatique pour la sécurité alimentaire en tant que secrétariat du Partenariat régional sur les sols.
- d) Parmi les instituts de recherche, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a contribué à différentes activités portant sur la gestion durable des forêts, sur la surveillance des maladies du manioc, sur le renforcement des capacités des laboratoires nationaux en matière de détection des maladies et d'analyse de la santé des animaux et sur la gestion des maladies en Afrique orientale et occidentale. Le centre de recherche du Centre international d'agriculture biosaline appuie l'Initiative régionale sur la

<sup>9</sup> On trouvera dans la présente section des informations sur les activités menées avec des établissements universitaires et des instituts de recherche publics et privés, de façon à éviter les redites dans le rapport sur la Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé.

pénurie d'eau au Proche Orient en vue de la mise en œuvre d'une approche à parties prenantes multiples qui permette de concevoir un système de surveillance des sécheresses à l'échelle nationale.

60. S'agissant du renforcement des capacités, la FAO diffuse ses connaissances techniques auprès de cinq établissements universitaires partenaires – l'Institut asiatique de technologie (AIT), l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais (LSB), l'Union des universités d'Amérique latine et des Caraïbes (UDUAL), l'Université Rome III (Roma Tre) et l'Université Texas A&M (TAMU) – pour qu'ils puissent améliorer leurs cours de niveau master dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture familiale, de la parité hommes-femmes, du changement climatique et de la conduite de l'élevage. L'enseignement repose en général sur la mise en commun d'expériences menées par la FAO sur le terrain, d'études de cas et de cours en ligne.

61. Les universités qui collaborent avec la FAO ont aussi été très actives dans le domaine de la sensibilisation, en particulier durant l'Année internationale des légumineuses, pendant laquelle on a organisé une série d'événements de sensibilisation du grand public sur les avantages nutritionnels et environnementaux des légumineuses, ainsi que des événements sur, entre autres, les pertes et gaspillages de nourriture, l'investissement responsable dans l'agriculture et la nutrition. À cet égard, on peut notamment citer une séance interactive organisée avec des étudiants de sept universités dans différentes régions à l'occasion du colloque international de la FAO sur *Le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition*, tenu en février dernier.